Form No. 3463-846 Rev A

TORO®

Count on it.

Manuel de l'utilisateur

Godet étroit

Porte-outils compacts

N° de modèle 22520—N° de série 409900000 et suivants
N° de modèle 23174—N° de série 400000000 et suivants

Enregistrez votre produit à www.Toro.com.
Traduction du texte d'origine (FR)

3463-846

⚠ ATTENTION

CALIFORNIE
Proposition 65 - Avertissement

L'utilisation de ce produit peut entraîner une exposition à des substances chimiques considérées pas l'état de Californie comme capables de provoquer des cancers, des anomalies congénitales ou d'autres troubles de la reproduction.

Introduction

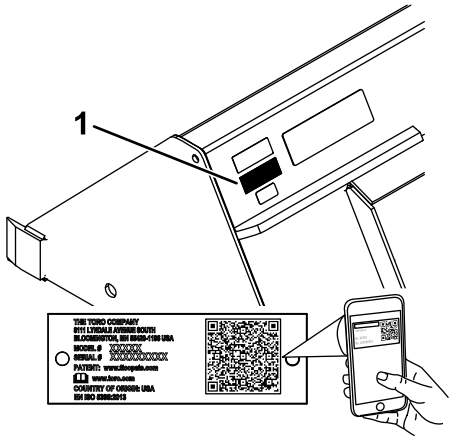
Le godet est un outil de charge destiné à être utilisé sur un porte-outil compact Toro. Il est principalement prévu pour déplacer des objets tels que pierres, terre, sable ou autres matériaux. L'utilisation de ce produit à d'autres fins que celle prévue peut être dangereuse pour vous-même et pour les personnes à proximité.

Lisez attentivement cette notice pour apprendre comment utiliser et entretenir correctement votre produit, et éviter ainsi de l'endommager ou de vous blesser. Vous êtes responsable de l'utilisation sûre et correcte du produit.

Rendez-vous sur www.Toro.com pour tout document de formation à la sécurité et à l'utilisation des produits, pour tout renseignement concernant un produit ou un accessoire, pour obtenir l'adresse des concessionnaires ou pour enregistrer votre produit.

Pour obtenir des prestations de service, des pièces d'origine Toro ou des renseignements complémentaires, munissez-vous des numéros de modèle et de série du produit et contactez un concessionnaire-réparateur agréé ou le service client Toro. La Figure 1 indique l'emplacement des numéros de modèle et de série sur le produit. Inscrivez les numéros dans l'espace réservé à cet effet.

Important: **Avec votre appareil mobile, vous pouvez scanner le QR code sur l'autocollant du numéro de série (le cas échéant) afin d'accéder aux informations sur la garantie, les pièces détachées et autres renseignements concernant le produit.**



g240152

Figure 1

1. Emplacement des numéros de modèle et de série

N° de modèle _____

N° de série _____

Les mises en garde de ce manuel soulignent des dangers potentiels et sont signalées par le symbole de sécurité (Figure 2), qui indique un danger pouvant entraîner des blessures graves ou mortelles si les précautions recommandées ne sont pas respectées.



g000502

Figure 2

1. Symbole de sécurité

Ce manuel utilise deux termes pour faire passer des renseignements essentiels. **Important**, pour attirer l'attention sur des informations mécaniques spécifiques, et **Remarque**, pour souligner des informations d'ordre général méritant une attention particulière.

© 2023—The Toro® Company
8111 Lyndale Avenue South
Bloomington, MN 55420

Contactez-nous sur www.Toro.com.
Imprimé aux États-Unis
Tous droits réservés

Table des matières

Sécurité 3
Consignes de sécurité générales 3
Consignes de sécurité pour l'utilisation sur les pentes 4
Consignes de sécurité concernant le godet 4
Consignes de sécurité pour l'entretien et le remisage 4
Autocollants de sécurité et d'instruction 5
Vue d'ensemble du produit 5
Caractéristiques techniques 5
Densité maximum du matériel à capacité 5
Utilisation 6
Pose et dépose de l'outil 6
Remplissage du godet 6
Position de transport 7
Remisage 7

Sécurité

⚠ DANGER

Des conduites peuvent être enfouies dans la zone de travail. Vous pouvez provoquer une explosion ou vous électrocuter si vous les touchez en creusant.

Marquez au préalable l'emplacement des lignes ou conduites enfouies dans la zone de travail, et ne creusez pas à ces endroits. Contactez le service de marquage ou la compagnie de service public local(e) pour faire marquer le terrain (par exemple, appelez le service de marquage national au 811 pour États-Unis ou au 1100 pour l'Australie).

Consignes de sécurité générales

Respectez toujours toutes les consignes de sécurité pour éviter des blessures graves ou mortelles.

- Ne dépassez pas la capacité nominale de la machine au risque de la déstabiliser et d'en perdre le contrôle.
- **Ne transportez pas d'outil en laissant les bras levés ou déployés (le cas échéant)**. Transportez toujours l'outil près du sol ; voir Position de transport (page 7).
- Marquez au préalable l'emplacement des lignes, conduites ou autres objets enfouis dans la zone de travail, et ne creusez pas à ces endroits.
- Vous devez lire et comprendre le contenu de ce *Manuel de l'utilisateur* avant de démarrer la machine.
- Accordez toute votre attention à l'utilisation de la machine. Ne faites rien d'autre qui puisse vous distraire, au risque de causer des dommages corporels ou matériels.
- Ne confiez jamais l'utilisation de la machine à des enfants ou à des personnes non qualifiées.
- N'approchez jamais les mains ou les pieds des composants et outils mobiles.
- N'utilisez pas la machine s'il manque des capots ou d'autres dispositifs de protection, ou s'ils sont endommagés.
- Tenez personnes et animaux à l'écart de la machine.
- Arrêtez la machine, coupez le moteur et enlevez la clé avant d'effectuer un entretien, de faire le plein de carburant ou d'éliminer une obstruction sur la machine.

L'usage ou l'entretien incorrect de cette machine peut occasionner des accidents. Pour réduire les risques d'accidents et de blessures, respectez les consignes de sécurité qui suivent. Tenez toujours compte des mises en garde signalées par le symbole de sécurité (⚠) et la mention Prudence, Attention ou Danger. Le non respect de ces instructions peut entraîner des blessures graves ou mortelles.

Consignes de sécurité pour l'utilisation sur les pentes

- **Travaillez toujours dans le sens de la pente (en montant ou en descendant), le côté le plus lourd de la machine étant en amont.** La répartition du poids varie selon les outils montés. Quand l'outil de charge est vide, l'arrière de la machine est le point le plus lourd ; lorsqu'il est plein, l'avant de la machine devient plus lourd. La plupart des outils alourdissent l'avant de la machine.
- La stabilité de la machine est compromise si vous levez ou déployez les bras de chargeuse (le cas échéant) lorsque vous vous trouvez sur une pente. Gardez les bras de chargeuse abaissés et rétractés sur les pentes.
- Les pentes augmentent significativement les risques de perte de contrôle et de basculement de la machine pouvant entraîner des accidents graves, voire mortels. **L'utilisation de la machine sur une quelconque pente ou sur un terrain accidenté demande une attention particulière.**
- Établissez vos propres procédures et règles de travail à appliquer sur les pentes. Ces procédures doivent inclure un repérage et une étude du site pour déterminer quelles pentes permettent une utilisation sécuritaire de la machine. Faites toujours preuve de bon sens et de discernement quand vous réalisez cette étude.
- Ralentissez et redoublez de prudence sur les pentes. La nature du terrain peut affecter la stabilité de la machine.
- Évitez de démarrer ou de vous arrêter en côte. Si la machine perd de sa motricité, descendez lentement la pente en ligne droite.
- Évitez de faire demi-tour sur les pentes. Si vous ne pouvez pas faire autrement, procédez lentement en gardant le côté le plus lourd de la machine en amont.
- Déplacez-vous à vitesse réduite et progressivement sur les pentes. Ne changez pas soudainement de vitesse ou de direction.
- Ne travaillez pas sur les pentes sur lesquelles vous ne vous sentez pas à l'aise.
- Méfiez-vous des trous, ornières et bosses, car les irrégularités du terrain risquent de provoquer le retournement de la machine. L'herbe haute peut masquer les accidents du terrain.
- Utilisez la machine avec prudence sur les surfaces humides. En effet, la perte de motricité peut faire déraper la machine.
- Examinez la zone d'utilisation pour vous assurer que le sol est suffisamment stable pour supporter le poids de la machine.
- Utilisez la machine avec prudence près de :
 - Fortes dénivellations
 - Fossés
 - Berges
 - Étendues d'eau

 La machine peut se retourner brusquement si une chenille passe par-dessus une dénivellation quelconque et se retrouve dans le vide, ou si un bord s'effondre. Maintenez une distance de sécurité entre la machine et tout danger potentiel.
- N'enlevez pas ou n'ajoutez pas d'outils lorsque la machine se trouve sur une pente.
- Ne garez pas la machine sur une pente.

Consignes de sécurité concernant le godet

- Abaissez toujours l'outil et arrêtez la machine chaque fois que vous quittez le poste d'utilisation.
- Lorsque vous levez l'outil, maintenez-le de niveau pour empêcher la charge de se déverser en arrière.

Consignes de sécurité pour l'entretien et le remisage

- Contrôlez fréquemment le serrage de toutes les fixations pour garantir le fonctionnement sûr de la machine.
- Consultez ce *Manuel de l'utilisateur* avant de remiser l'outil pour une durée prolongée afin de n'oublier aucune opération importante.
- Remplacez les autocollants d'instruction ou de sécurité manquants ou endommagés au besoin.

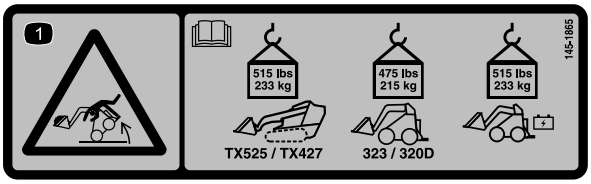
Autocollants de sécurité et d'instruction

Des autocollants de sécurité et des instructions bien visibles par l'utilisateur sont placés près de tous les endroits potentiellement dangereux. Remplacez tout autocollant endommagé ou manquant.



decal133-8061

133-8061



decal145-1865

145-1865

1. Risque de renversement – lisez le *Manuel de l'utilisateur* ; pour les modèles TX 525 et TX 427, les charges ne doivent pas excéder 233 kg ; pour les modèles 323 et 320D, les charges ne doivent pas excéder 215 kg ; pour les modèles à batterie, les charges ne doivent pas excéder 233 kg.

Vue d'ensemble du produit

Caractéristiques techniques

Remarque: Les caractéristiques et le design de la machine sont susceptibles de modifications sans préavis.

	Modèle22520	**Modèle 23174**
Largeur	88 cm	53 cm
Longueur	68 cm	74 cm
Hauteur	64 cm	42 cm
Poids	69 kg	69 kg
Capacité		
Capacité à ras SAE	0,10 m^3	0,08 m^3
Capacité à refus	0,12 m^3	0,10 m^3
Charge maximale nominale		
Modèles 320D et 323	215 kg	215 kg
Modèles TX 427 et TX 525	233 kg	233 kg
Modèles à batterie	233 kg	233 kg

Pour garantir un rendement optimal et conserver la certification de sécurité de la machine, utilisez uniquement des pièces de rechange et accessoires d'origine Toro. Les pièces de rechange et accessoires provenant d'autres constructeurs peuvent être dangereux, et leur utilisation risque d'annuler la garantie de la machine.

Densité maximum du matériel à capacité

Comme la densité des matériaux transportés par le godet varie, la quantité d'un matériau donné pouvant être transportée par le godet avant que la charge maximale nominale soit atteinte varie également. Les deux premiers tableaux listent la densité du matériau pouvant être transporté par le godet, à refus et à ras. Le tableau de densité de matériau liste les matériaux courants et leur densité.

	Densité maximale	
Capacité du godet	Modèle 22520	Modèle 23174
Capacité à ras	2 369 kg/m³	2 835 kg/m³
Capacité à refus	1922 kg/m³	

Remarque : Densité maximale = Charge maximale nominale / Capacité

Densité de matériau

Matériau	Densité (approximative)
Caliche	1 250 kg/m³
Argile :	
Lit naturel	1 600 kg/m³
Sec	1 480 kg/m³
Humide	1 660 kg/m³
Avec gravier, sec	1 420 kg/m³
Avec gravier, humide	1 540 kg/m³
Charbon :	
Anthracite, cassé	1 100 kg/m³
Bitumineux, cassé	830 kg/m³
Terre :	
Sèche, tassée	1 510 kg/m³
Humide, tassée	1 600 kg/m³
Loam	1 250 kg/m³
Granit, cassé ou gros concassage	1 660 kg/m³
Gravier :	
Sec	1 510 kg/m³
Tout-venant (sable gravillon)	1 930 kg/m³
Sec, 13 à 51 mm	1 690 kg/m³
Humide, 13 à 51 mm	2 020 kg/m³
Calcaire, cassé ou concassé	1 540 kg/m³
Sable :	
Sec	1 420 kg/m³
Humide	1 840 kg/m³
Avec gravier, sec	1 720 kg/m³
Avec gravier, humide	2 020 kg/m³
Grès, cassé	1 510 kg/m³
Schiste	1 250 kg/m³
Laitier, cassé	1 750 kg/m³
Pierre, concassée	1 600 kg/m³
Terre végétale	950 kg/m³

Utilisation

Les côtés gauche et droit de la machine sont déterminés d'après la position d'utilisation normale.

Pose et dépose de l'outil

Reportez-vous au *Manuel de l'utilisateur* du groupe de déplacement pour connaître la procédure de pose et de dépose.

Important: **Avant d'installer l'outil, placez la machine sur une surface plane et horizontale, vérifiez que les plaques de montage sont propres et que les goupilles tournent librement. Graissez les goupilles si elles ne tournent pas librement.**

Remarque: Utilisez toujours le groupe de déplacement pour lever et déplacer l'outil.

⚠ ATTENTION

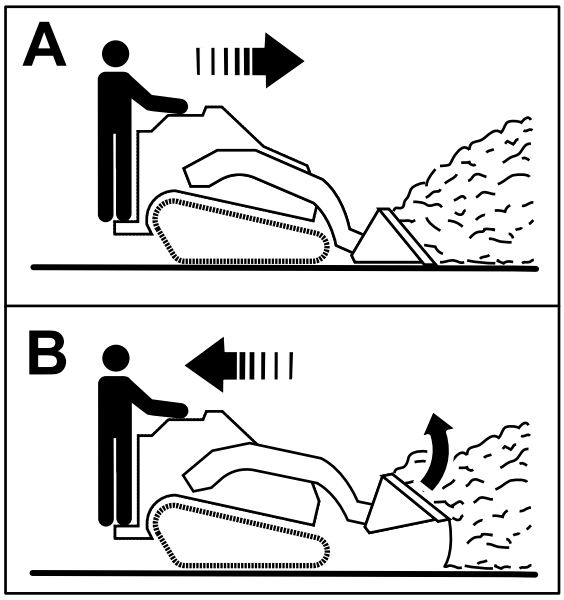
L'outil peut se détacher de la machine et écraser quelqu'un dans sa chute si les goupilles ne sont pas correctement engagées dans la plaque de montage.

Vérifiez que les goupilles sont correctement engagées dans la plaque de montage.

Remplissage du godet

1. Placez le godet de niveau par rapport au sol.
2. Conduisez la machine en avant et insérez le godet dans le tas de matériau.
3. Quand le godet est plein, faites reculer la machine et basculez doucement le godet en arrière pour réduire la résistance de levage quand vous soulevez la charge.

 Important: **Transportez toujours les charges près du sol ; voir** **Position de transport (page 7)****.**

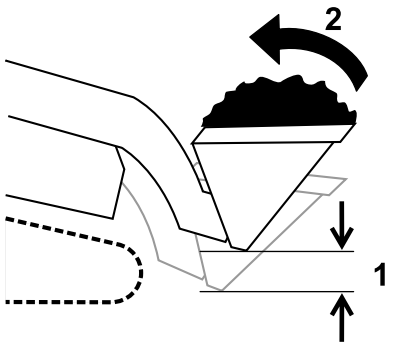


g266856

Figure 3

Position de transport

Quand vous transportez une charge, maintenez l'accessoire aussi près du sol que possible, à 15 cm maximum au-dessus du sol. Basculez-le en arrière pour maintenir la charge de niveau.



g240205

Figure 4

1. Pas plus de 15 cm au-dessus du sol
2. Basculement arrière de la charge

Remisage

1. Avant un remisage de longue durée, lavez soigneusement l'outil avec de l'eau et un détergent doux.
2. Peignez toutes les surfaces métalliques éraflées ou mises à nu.

 Remarque: Une peinture pour retouches est disponible chez les concessionnaires-réparateurs agréés.
3. Rangez l'outil dans un endroit propre et sec, comme un garage ou une remise. Couvrez-le pour le protéger et le garder propre.

Proposition 65 de Californie – Information concernant cet avertissement

En quoi consiste cet avertissement ?

Certains produits commercialisés présentent une étiquette d'avertissement semblable à ce qui suit :

AVERTISSEMENT : Cancer et troubles de la reproduction – www.p65Warnings.ca.gov.

Qu'est-ce que la Proposition 65 ?

La Proposition 65 s'applique à toute société exerçant son activité en Californie, qui vend des produits en Californie ou qui fabrique des produits susceptibles d'être vendus ou importés en Californie. Elle stipule que le Gouverneur de Californie doit tenir et publier une liste des substances chimiques connues comme causant des cancers, malformations congénitales et/ou autres troubles de la reproduction. Cette liste, qui est mise à jour chaque année, comprend des centaines de substances chimiques présentes dans de nombreux objets du quotidien. La Proposition 65 a pour objet d'informer le public quant à l'exposition à ces substances chimiques.

La Proposition 65 n'interdit pas la vente de produits contenant ces substances chimiques, mais impose la présence d'avertissements sur tout produit concerné, sur son emballage ou sur la documentation fournie avec le produit. D'autre part, un avertissement de la Proposition 65 ne signifie pas qu'un produit est en infraction avec les normes ou exigences de sécurité du produit. D'ailleurs, le gouvernement californien a clairement indiqué qu'un avertissement de la Proposition 65 « n'est pas une décision réglementaire quant au caractère « sûr » ou « dangereux » d'un produit ». Bon nombre de ces substances chimiques sont utilisées dans des produits du quotidien depuis des années, sans aucun effet nocif documenté. Pour plus de renseignements, rendez-vous sur https://oag.ca.gov/prop65/faqs-view-all.

Un avertissement de la Proposition 65 signifie qu'une société a soit (1) évalué l'exposition et conclu qu'elle dépassait le « niveau ne posant aucun risque significatif » ; soit (2) choisi d'émettre un avertissement simplement sur la base de sa compréhension quant à la présence d'une substance chimique de la liste, sans tenter d'en évaluer l'exposition.

Cette loi s'applique-t-elle partout ?

Les avertissements de la Proposition 65 sont exigés uniquement en vertu de la loi californienne. Ces avertissements sont présents dans tout l'état de Californie, dans des environnements très variés, notamment mais pas uniquement les restaurants, magasins d'alimentations, hôtels, écoles et hôpitaux, et sur un vaste éventail de produits. En outre, certains détaillants en ligne et par correspondance fournissent des avertissements de la Proposition 65 sur leurs sites internet ou dans leurs catalogues.

Quelles différences entre les avertissements de Californie et les limites fédérales ?

Les normes de la Proposition 65 sont souvent plus strictes que les normes fédérales et internationales. Diverses substances nécessitent l'affichage d'un avertissement de la Proposition 65 à des niveaux largement inférieurs à ceux imposés par les exigences fédérales. Par exemple, la norme de la Proposition 65 en matière d'avertissements pour le plomb se situe à 0,5 µg/jour, soit bien moins que les normes fédérales et internationales.

Pourquoi tous les produits similaires ne portent-ils pas cet avertissement ?

- Pour les produits commercialisés en Californie, l'étiquetage Proposition 65 est exigé, tandis qu'il ne l'est pas sur des produits similaires commercialisés ailleurs.
- Il se peut qu'une société impliquée dans un procès lié à la Proposition 65 et parvenant à un accord soit obligée d'utiliser les avertissements de la Proposition 65 pour ses produits, tandis que d'autres sociétés fabriquant des produits semblables peuvent ne pas être soumises à cette obligation.
- L'application de la Proposition 65 n'est pas uniforme.
- Certaines sociétés peuvent choisir de ne pas indiquer d'avertissements car elles considèrent qu'elles n'y sont pas obligées au titre de la Proposition 65 ; l'absence d'avertissements sur un produit ne signifie pas que le produit ne contient pas de substances de la liste à des niveaux semblables.

Pourquoi cet avertissement apparaît-il sur les produits Toro ?

Toro a choisi de fournir aux consommateurs le plus d'informations possible afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées quant aux produits qu'ils achètent et utilisent. Toro fournit des avertissements dans certains cas d'après ses connaissances quant à la présence de l'une ou plusieurs des substances chimiques de la liste, sans en évaluer le niveau d'exposition, car des exigences de limites ne sont pas fournies pour tous les produits chimiques de la liste. Bien que l'exposition avec les produits Toro puisse être négligeable ou parfaitement dans les limites « sans aucun risque significatif », par mesure de précaution, Toro a décidé de fournir les avertissements de la Proposition 65. De plus, en l'absence de ces avertissements, la société Toro pourrait être poursuivie en justice par l'État de Californie ou par des particuliers cherchant à faire appliquer la Proposition 65, et donc assujettie à d'importantes pénalités.